

J. Questions générales

- A. L'externalisation de certaines tâches, comme la sous-traitance du nettoyage des bâtiments de l'État, est normale si cela permet de faire des économies.
- B. La sous-traitance est acceptable pour autant que des salaires décentes soient payés au personnel engagé.
- C. La sous-traitance ne devrait pas exister.
- D. Je ne me prononce pas.

Nom	Réponse	Commentaire
Chaves P., POP, Riviera/Vevey	c	Plus il y a d'intermédiaires, plus l'employé sera pénalisé.
Depoisier A.-M., PSV, Ouest laus.	b	Pour certaines tâches bien sûr.
Eggenberger J., PSV, Lne-ville	d	La sous-traitance est possible pour autant que les conditions de travail sont strictement équivalentes avec le secteur public.
Friedli D., Verts, Nyon	b	Il faut un contrôle social (CCT) et aussi environnemental.
Jaquet-Berger C., POP, Lne-ville	c	C'est quoi un salaire « décent » ??? dans le service public, l'échelle des salaires est au moins claire et connue publiquement, donc améliorable démocratiquement.
Martinelli B., POP, Lne/Romanel	d	L'Etat peut sous-traiter à partir du moment que la mandaté donne aux employé des conditions de travail égale à celle de l'Etat.
Meyer J., POP, Nyon	b	La sous-traitance est souvent un miroir aux alouettes pour faire des économies.
Morel N., Verts, Ouest laus.	b	Condition supplémentaire: bonnes conditions de travail (pas seulement salariales!).
Müller R., PRD, Lavaux-Oron	b	Un balayeur lausannois à 6'000.-, c'est une insulte grave à beaucoup de professions.
Richard C., PRD, Morges	b	Pour autant qu'il s'agisse de tâches secondaires.
Rithener C., PSV, Riviera/Vevey	b	La sous-traitance doit rester exceptionnelle.
Romailler C.-A., UDF, Jura/Yverdon	b	Je suis contre de l'idéologie du tout à l'Etat, cependant les entreprises qui travaillent pour l'Etat devraient s'engager à respecter certaines conditions de travail et de salaire.
Schwaab J.-C., PSV, Lavaux-Oron	c	La sous-traitance n'est souvent qu'un moyen de dégrader les conditions de travail et de salaire du personnel concerné, sans amélioration aucune de la qualité des prestations. C'est aussi une perte de contrôle démocratique. L'Etat doit assumer lui-même ses tâches!
Schwaar V., PSV, Lne-ville	b	Pour certaines tâches ponctuelles et très spécialisées, pas pour l'entretien et le nettoyage!!
Sisto-Zoller S., POP, Ouest laus.	c	Si la privatisation permet de faire des économies, c'est au détriment des conditions de travail des employés.
Süri D., POP, Lavaux-Oron	c	Car dans les conditions actuelles elle équivaut à des licenciements effectifs ou dissimulés.
Tafelmacher G., POP, Lavaux-Oron		Question mal posée ! Toute personne en charge d'un domaine public doit être valorisée dans sa fonction par un contrat ad hoc !
Thorens A., Verts, Lne-ville	b	Si un service limité est réalisé avec le même degré de qualité et de respect en externe et que cela facilite la tâche de l'Etat de l'externaliser sans qu'il y ait d'autres désavantages, pourquoi

Questionnaire sur le service public - Questions générales

		pas, je n'ai pas d'opposition de principe.
Trolliet M., PRD, Lne-ville	b	L'Etat doit respecter les conventions collectives des métiers concernés.
Yersin J.-R., PSV, Gros-de-Vd	b	Non seulement les salaires, mais l'ensemble des conditions.
Zolliker M., PSV, Lavaux-Oron	b	Tout dépend des domaines évoqués...

- A. Le service public permet la redistribution des richesses créées par la collectivité pour la collectivité; comme tel, il est un élément essentiel du contrat social démocratique. Il doit être développé et amélioré.**
- B. Le service public actuel est satisfaisant; il doit rester tel qu'il est.**
- C. La notion de service public est totalement dépassée dans une logique de marché et de globalisation de l'économie. Le service public devrait être réduit au strict minimum.**
- D. Je ne me prononce pas.**

Nom	Réponse	Commentaire
Anken C., POP, Riviera/Vevey	a	La facilité d'accès au public pour l'obtention de renseignements d'ordre administratifs doit être rétablie.
Bischoff B., Verts, Riviera/Vevey	a	Tout se tient autour de la définition de ce qu'est le service public.
Blanc J.-B., POP, Jura/Yverdon	a	Malgré un profond sentiment de rejet pour le terme « contrat social », en particulier depuis que Françoise Gianadda en abuse et réabuse à tout bout de champ, je me rallie à la première phrase. (Les dominés ont-ils choisi le « contrat social démocratique », ou le leur a-t-on imposé ?
Bonhert B., POP, Jura/Yverdon	a	Afin de maintenir des services publics de qualité, il est nécessaire que l'impôt sur le capital et les hauts revenus soit augmenté.
Chollet J.-L., UDC, Lne-ville	b	Le A et le B sont des positions extrêmes. Le B mérite un développement. Quoi qu'il en soit, il ne faut en aucun cas tomber dans le piège de la privatisation des bénéfiques et de la socialisation des pertes!
Christen J., Riv. Libre, Riviera/Vevey	b	J'étais tenté de répondre A, mais j'estime que nous devons développer le service public de manière raisonnable, et la réponse est trop catégorique. Il faut le développer modérément.
Coendoz B., Verts, Morges	a	En veillant à ne pas en faire un monstre et un gouffre financier.
Friedli D., Verts, Nyon	a	Je souscris sans réserve au terme « amélioré » ; pour le terme « développé », seulement si on fait référence aux tâches fondamentales de l'Etat.
Giroud A., Verts, Ouest laus.	b	... et doit être amélioré.
Guex A., PRD, Lne/Romanel	a	Un service public ne peut pas être rentable.
Haury J.-A., Lib, Lne-ville	d	Je pencherais pour la réponse C, mais les motifs évoqués ne sont pas les bons. Si le service rendu « au public » est meilleur lorsqu'il est effectué par des privés, il n'y a aucune raison de ne

Questionnaire sur le service public - Questions générales

		pas renoncer au service public.
Kaelin P., PRD, Ouest laus.	a	Dans les limites du raisonnable avec une saine gestion.
Martinet P., Verts, Nyon	d	Je suis à l'aise avec la lettre A, y compris avec ce souci de qualité, mais sans pour autant postuler qu'il faut étendre les services publics.
Métraux B., Verts, Gros-de-Vd	a	Qui d'autre que le service public permet de mettre en oeuvre pour le bien de tous l'arsenal législatif existant ? l'Etat a un rôle régulateur indéniable qu'il faut à tout prix conserver.
Meyer J., POP, Nyon	a	Le service public est une belle chose. Néanmoins, l'administration à tous ces stades n'est pas assez à l'écoute des gens. Elle suit sa logique, au lieu d'être utile aux administrés. La technocratie et la paperasserie sont trop importantes. De temps en temps, il est nécessaire aussi de se plonger sur la nécessité de certaines tâches ou services : par exemple, le militaire ; à quoi sert-il encore ?
Moret J.-R., UDF, Nyon	b	Le service public sert à assurer des prestations qui ne sont pas rentables en soit (ou trop vital pour être confiées à des privés), mais donnent le cadre permettant à l'activité privée de se développer. Il est à développer dans certains domaines, non comme instrument social mais comme condition cadre (i.e. CFF).
Mouquin M., PRD, Gros-de-Vd	b	Le service public actuel pourrait être plus performant.
Müller R., PRD, Lavaux-Oron	a	Oui, mais pas n'importe comment et encore moins à n'importe quel prix.
Richard C., PRD, Morges	b	Il est satisfaisant, mais il peut être amélioré et doit pouvoir évoluer.
Romailler C.-A., UDF, Jura/Yverdon	a	Il doit être amélioré c'est certain (je pense particulièrement à la motivation des collaborateurs) de là à dire qu'il doit être encore développé, il y a un pas que je ne franchis pas.
Rosset A., Verts, Aigle	a	Attention à la technocratie, il y a beaucoup à simplifier
Schwaab J.-C., PSV, Lavaux-Oron	a	Plus de service public = plus de justice sociale et plus de bien-être!
Silauri A., Verts, Lavaux-Oron	b	Cela ne veut pas dire que certains points ne doivent pas être repensés et au besoin améliorés.
Sisto-Zoller S., POP, Ouest laus.	a	Il faut soustraire le plus de secteurs possibles à la loi du marché. La société doit répondre aux besoins de la population.
Surer J.-M., Lib, Morges		Le service public doit être amélioré et rendu plus efficace, tout en le rendant plus "svelte". Aucune de ces affirmations ne convient.
Süri D., POP, Lavaux-Oron	a	Certains secteurs du service public ont effectivement cet aspect redistributif. Mais pas tous : l'armée ou la police, par exemple. Et l'aspect redistributif dépend évidemment des modes de financement.
Théodore L., Verts, Nyon	a	Il doit plus être amélioré que développé.
Thorens A., Verts, Lneville	a	Le service public doit s'adapter aux besoins de la communauté qu'il sert. Je ne suis pas pour qu'il se développe quantitativement par principe, mais seulement si cela répond à des besoins de la population. Par contre, il se doit d'améliorer constamment sa qualité.

Questionnaire sur le service public - Questions générales

Trolliet M., PRD, Lne-ville	b	Actuellement nous fonctionnons telle une démocratie, la liberté et la responsabilité individuelle doivent en être le principal précepte, tout en s'assurant du soutien au plus faibles et aux plus démunis, c'est ce système qui doit être soutenu et développé. Les collectivités "communautaristes" et/ou de type "communiste" ne pouvant fonctionner que sous un système dictatorial (les expériences faites à ce jour l'ont clairement démontrés, au prix de vies humaines d'ailleurs). Pas d'idéologie et une société complètement laïque sont à même de garantir une véritable démocratie.
Wasserfallen A., Verts, Broye-Vully	d	Ma réponse est voulue encore plus neutre que votre deuxième réponse. C'est-à-dire que la juste position se trouve de cas en cas, u de secteur en secteur, exactement comme je vous ai répondu. Par exemple les infrastructures « dures » du type circulations, transports ou énergies et fluides peuvent être partiellement privatisées. Alors que les service plus immatériels, ou virtuels, doivent faire l'objet d'approches plus approfondies car ils sont moins privatisables (exemple des services sociaux pas privatisables, ou de l'assurance maladie à « nationaliser »).
Wulliamoz J., UDF, Gros-de-Vd	a	Pour autant que les richesses sont distribuées raisonnablement et que la collectivité intègre qu'elle n'est pas seule à avoir des besoins.
Zolliker M., PSV, Lavaux-Oron	a	Oui mais pas forcément développé indéfiniment.

- A. L'AGCS aura une influence positive pour la Suisse et ses habitants, et qu'il faut donc le soutenir, voire accélérer le processus de négociations.**
- B. L'opacité et le manque d'informations qui entourent les négociations sur l'AGCS ne permettent ni aux citoyens ni aux élus de jouer leur rôle et qu'il est nécessaire de suspendre les négociations jusqu'à ce qu'un débat public ait pu avoir lieu.**
- C. Le principe même de l'AGCS, en ce qui concerne le service public, est inacceptable et doit donc être refusé.**
- D. Je ne me prononce pas.**

Nom	Réponse	Commentaire
Blanc J.-B., POP, Jura/Yverdon	c	L'AGCS, subtilement accepté par l'OMC sans grand débat, prévoit une libéralisation des services publics à l'échelle planétaire et est à combattre vigoureusement.
Bonhert B., POP, Jura/Yverdon	c	Sinon nous risquons de perdre le contrôle sur nos propres droits et libertés.
Chollet J.-L., UDC, Lne-ville	c	Pas seulement le service public! Je suis paysan...
Delaunay Y., Verts, Lavaux-Oron	b	Système très théorique manquant d'organismes de contrôle.
Dessemontet P. PSV, Lne-ville	b	La manière dont la question est posée est tendancieuse : il y a une marge entre souhaiter l'accélération des négociations et leur suspension. L'AGCS tel qu'on le présente m'inquiète, mais en même temps je suis un mondialiste avoué qui pense que toute disparition de frontière est éminemment bénéfique. Pour moi, au total la mondialisation est une bonne chose.
Glardon J., Verts, Ouest	c	Pour d'autres services que le service public, je cocherais la

Questionnaire sur le service public - Questions générales

laus.		case B.
Guex A., PRD, Lne/Romanel		OMC = problèmes.
Humbert M., POP, Jura/Yverdon	c	Et il faut réellement un débat national sur l'AGCS!
Kaelin P., PRD, Ouest laus.	b	Le débat a été ouvert, mais peu de monde s'est intéressé!
Marguet P.-H., Verts, Morges	b/c	Inadmissible
Marthaler F., Verts, Ouest laus.	b	Ayant accès au dossier, je n'ai pas trouvé que l'AGCS représenterait une menace directe pour le secteur public en Suisse. Beaucoup de fantasmes – le débat public s'impose.
Martin J., PRD, Morges	d	Je ne connais pas le dossier suffisamment à fond.
Meyer J., POP, Nyon	c	Cette forme d'accord est une formule de démantèlement du service public programmé à moyen et long terme.
Morel N., Verts, Ouest laus.	b	Le principe de l'AGCS ne doit pas représenter une porte ouverte à la libéralisation sauvage. Le contenu actuel de l'AGCS n'est donc pas acceptable.
Moret J.-R., UDF, Nyon	c	Nous devons garder la possibilité d'avoir un service public dans les domaines où il est approprié.
Schwaab J.-C., PSV, Lavaux-Oron	b/c	J'ai répondu B et C, qui ne s'excluent à mon avis pas. L'AGCS doit être refusé, mais après un vrai débat transparent et démocratique!
Thorens A., Verts, Lne-ville	c	Je ne suis pas opposée à un débat public sur le sujet, bien au contraire. Mais je suis d'ores et déjà plus que sceptique face aux objectifs de cet accord qui me paraissent aller à l'encontre de l'intérêt général.
Wasserfallen A., Verts, Broye-Vully	a	Les finances publiques suisses sont mises à mal par une pratique de gaspillage de l'argent public, qui n'appartient à personne. Devoir s'expliquer devant des compétiteurs ou des instances de recours de l'OMC force à une meilleure discipline dans l'octroi des fonds publics ... à des privés ! Exemple :les mandats de construction d'édifices publics à des privés.
Zolliker M., PSV, Lavaux-Oron	c	Une information plus large au public et un débat devraient de toute manière avoir lieu.

Remarques générales

Nom	Réponse	Commentaire
Beney P.-E., Verts, Jura/Yverdon		L'ambiguïté des réponses oui/non (ou presque) apparaît clairement dans ce questionnaire. Je ne suis donc pas d'accord de l'utiliser pour autre chose que des statistiques générales.
Chollet J.-L., UDC, Lne-ville		Merci de vos questions, importantes à mes yeux, et auxquelles il est naturellement délicat de répondre si brièvement!